

# Avocat spécialiste Droit du travail- Conseil de Prud'hommes

Me Michèle BAUER, Avocate à Bordeaux vous conseille et vous défend en matière de droit du travail.



J'interviens principalement en droit du travail pour les salariés et les employeurs depuis ma prestation de serment en 2003.

Avant de prêter serment, j'ai exercé en qualité d'[assistante de justice](#) auprès de la Cour d'appel de Bordeaux, j'ai travaillé notamment avec les juges départiteurs du [Conseil de Prud'hommes de Bordeaux](#), je rédigeais sous le contrôle des magistrats les jugements de départage.

J'ai débuté la profession d'avocat en travaillant en qualité de collaboratrice pour deux cabinets spécialisés en droit du travail: le cabinet de Christophe BIAIS et le cabinet de Christian ALLOUCHE.

En 2006, je me suis installée à mon propre compte. Très attachée à la matière sociale que j'ai étudiée à la faculté dans le cadre d'un troisième cycle, j'ai continué à intervenir régulièrement devant les [Conseils de Prud'hommes](#) et les Cours d'appel, Chambre sociale.

**Le 6 juillet 2017, j'ai obtenu le certificat de spécialisation en droit du travail, qualification spécifique « Droit des relations individuelles du travail. »**



## Je défends les salariés:

- [licenciés d'une manière injustifiée](#) (abusivement selon le langage commun)
- cumulant [les contrats à durée déterminée](#) sans jamais obtenir de contrat à durée indéterminée, car ces contrats visent en réalité à pourvoir un emploi durable
- ayant effectués de nombreuses heures supplémentaires qui n'ont jamais été payées
- dont la modification de leur contrat de travail a été effectué sans leur accord
- chauffeurs routiers qui ne sont pas payés pour le travail effectivement exercés (notamment lorsqu'ils participent au chargement et déchargement de la

marchandise)

- [employés de maison](#)
- VRP dont le statut est très particulier
- cadres dont la convention de forfait n'est pas régulière
- des entreprises de nettoyage dont la convention collective comprend des règles dérogatoires, elle [permet notamment la garantie d'emploi aux salariés dans l'hypothèse d'un changement de prestataire](#)
- victimes de [harcèlement moral](#) et qui souffrent au travail

Cette liste n'est pas exhaustive bien entendu.

Je conseille aussi [les salariés qui souhaitent négocier leur départ](#) et négocie avec mes Confrères les modalités de rupture les plus adaptées à leur situation. Je négocie aussi l'indemnité transactionnelle qui me semble la plus juste en accord avec mon client.

### **Je défends les employeurs:**

- convoqués devant le Conseil de Prud'hommes par leurs salariés pour une contestation de licenciement, demande de paiement d'heures supplémentaires, de dommages et intérêts pour modification de leur contrat de travail etc...
- employés de maison
- convoqués devant le Tribunal Correctionnel pour des faits de [harcèlement moral](#)

Je conseille aussi les employeurs qui rencontrent des difficultés de gestion du personnel, qui souhaitent engager une procédure de licenciement, je prépare toute la procédure et les conseille pas à pas afin de leur éviter le procès ou du moins de leur éviter le règlement de dommages et intérêts importants. Une procédure de licenciement mis en place par un avocat est une sécurité pour l'employeur: l'absence de condamnation pour irrégularité de procédure sera garantie et

sur le fond le dossier sera préparé et la « casse » limitée.

J'ai écrit beaucoup d'articles qui s'intéressent au droit du travail, vous les trouverez sur mon Blog en cliquant sur les thèmes de mon Blog et sur [droit du travail](#).

Pour finir, je suis à l'initiative de la création de [l'Institut du droit social du Barreau de Bordeaux](#) dont j'étais la Présidente de 2014 à 2016, j'en suis actuellement la Vice-Présidente. J'ai mis en place avec le bureau de l'IDS et avec l'accord du Bâtonnier et du Conseil de Prud'hommes une permanence auprès de cette juridiction le jeudi en référés. Cette permanence permet aux justiciables se défendant seuls d'être conseillés par des avocats sur la procédure, sur leur dossier. L'accès au droit et à l'avocat me tient à coeur. L'IDS souhaiterait que cette permanence soit étendue aux autres juridictions sociales: TASS (Tribunal des affaires de sécurité sociale) et TCI (Tribunal de l'incapacité).

Si vous souhaitez saisir le Conseil de Prud'hommes, depuis le 1er août 2016, cette saisine doit se faire par requête motivée, pour un modèle de requête: [Requête aux fins de saisine du Conseil de Prud'hommes](#).

**Si vous souhaitez me confier votre dossier ou tout simplement prendre rendez-vous avec moi, vous pouvez me contacter par téléphone: 05 47 74 51 50 ou remplir le formulaire de contact ci-dessous, vous pouvez bien entendu me demander un devis. Si vous souhaitez en savoir plus:**

- sur [mes honoraires](#)
- sur [l'aide juridictionnelle que j'accepte sous conditions](#)

Votre nom (obligatoire)

Votre e-mail (obligatoire)

Veillez laisser ce champ vide.

- Je souhaite une consultation, un rendez-vous à votre cabinet
- Je souhaite que vous m'adressiez un devis (je précise ma demande dans l'encart prévu à cet effet)
- Je consens au traitement de mes données personnelles après avoir lu les informations au bas de ce formulaire

Envoyer

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la prise de rendez-vous ou à l'établissement d'un devis. Le destinataire des données est **Me Michèle BAUER**, Avocate, inscrite auprès du Barreau de Bordeaux depuis le 7 janvier 2003 exerçant 33, Cours Pasteur, 33 000 BORDEAUX, téléphone: 05 47 74 51 50- télécopie: 05 47 74 51 51, mail: merci d'utiliser [la page contact](#).*

*Conformément [aux articles 13 et 14](#) du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le directeur de publication de ce site vous informe:*

- le responsable du fichier est **Me Michèle BAUER** dont les coordonnées sont précisées ci-dessus. La finalité du traitement de ces données est la prise de rendez-vous et/ou l'établissement d'un devis.*
- Le destinataire est l'avocat qui est le directeur de publication de ce site, soit Me Michèle BAUER.*

- **Ces données seront conservées pour une demande de devis le temps d'établissement de ce devis si aucune suite n'est donnée soit 15 jours maximum, si une suite est donnée et que le dossier est confié à l'avocat, les données seront conservées durant 5 ans à compter du dernier acte juridique.**
- **Pour la prise de rendez-vous, les données seront conservées 5 ans à compter de la date de consultation (ceci si un rendez-vous est fixé et si une consultation est délivrée). Dans l'hypothèse où la personne concernée n'honore pas son rendez-vous, les données seront effacées le jour suivant du rendez-vous non honoré.**
- **Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles que vous pouvez demander au responsable du traitement soit à [Maître Michèle BAUER](#).**
- **Vous bénéficiez du droit de demander une limitation du traitement de vos données personnelles.**
- **Vous bénéficiez du droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles et du droit à la portabilité de vos données.**
- **Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles et ceci à tout moment en écrivant au responsable du traitement soit à [Maître Michèle BAUER](#).**
- **Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la [CNIL](#) si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.**